

LE FONCTIONNEMENT

Les enfants participent à des activités sur les temps d'accueil. Pendant ce temps là, les parents discutent avec des professionnels dans la salle d'à côté.

Le fonctionnement sera précisé dans le règlement interne. Les activités avec les enfants sont mises en place par des intervenants et encadrés par des volontaires. Les parents bénéficient eux de temps d'échanges avec des professionnels de la santé (pédiatre, pédopsychiatre et psychologue).

LE PERSONNEL

L'équipe qui intervient sur le lieu d'accueil est composée majoritairement de professionnels (intervenants et professionnels de la santé). Des volontaires interviennent à la Maison Bleue, ils bénéficient de formations et de temps de régulation, éléments indispensables pour participer à l'accueil à la Maison Bleue.

LES PARTENARIATS

La mairie de Sanary-sur-Mer met à disposition de l'association le local.

Dans la construction du projet, l'association compte s'appuyer sur plusieurs partenaires, ceux-ci devront préalablement être signataires d'une charte précisant la reconnaissance de l'approche plurielle dans le champ de l'autisme, et des dys.

LE FINANCEMENT

La mairie de Sanary-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume soutiennent les actions de la Maison Bleue.

POUR QUI ?

Principalement les jeunes enfants vivant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (Bandol, Le Beausset, La Cadière d'Azur, Le Castellet, Evenos, Riboux, Saint Cyr sur Mer, Signes)

LES OBJECTIFS

Le but de la Maison Bleue est de proposer un dispositif intermédiaire, un espace tremplin entre les familles, les lieux de scolarisation, les lieux de soins et les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les objectifs que mène La Maison Bleue sont :

- Sortir de l'isolement l'enfant et sa famille,
- Proposer des activités (musique, éveils corporel, arts plastiques, ...)
- Maintenir ou recréer un lien social
- Proposer un accueil personnalisé
- Préparer l'accès aux soins
- Engager des actions avec les professionnels et institutions de terrain
- Apporter une aide à l'élaboration d'un accompagnement cohérent et continu

CONTACTS

Président : Dr René MORENO

Trésorier : Paul BEN HAIM

LA MAISON BLEUE

98 Avenue Joseph Audiffren - 83110 Sanary-sur-Mer

Tél. : 04 94 90 71 36

Courriel : lamaisonbleue83@orange.fr

LA MAISON BLEUE



LIEU RESSOURCE POUR ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS ET LEURS PROCHES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME

INTRODUCTION

Le troisième plan autisme (2013/2017) précise différents points, notamment :

- Un repérage et un diagnostic avec un réseau d'alerte avec le repérage des troubles par les professionnels de la Petite Enfance, les membres de l'Education Nationale et les acteurs de la médecine de proximité.
- La garantie d'un accueil, des conseils aux parents et aux aidants familiaux ;

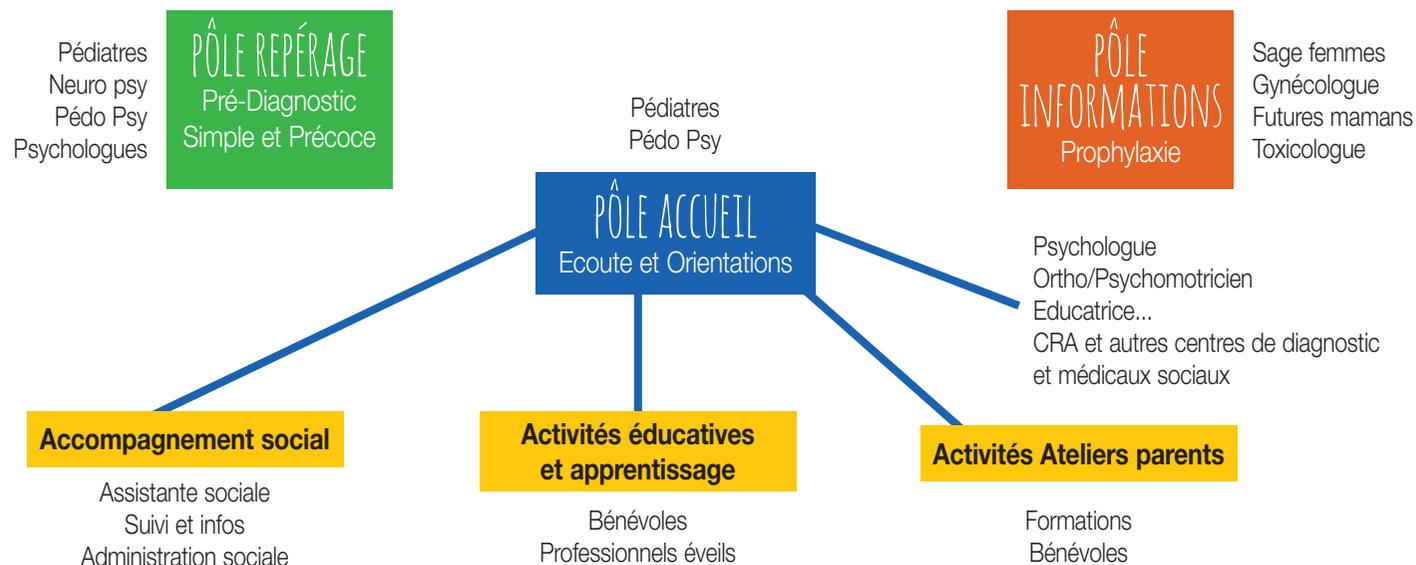
Les troubles envahissants du développement entraînent des troubles de la communication, de la socialisation et la restriction d'intérêts et d'activités. Avec les troubles des apprentissages plus généralement appelés « DYS » (dyslexies, dyspraxies, dysphasies, dyscalculie, dysgraphie, dysorthographe) tout comme les troubles envahissants du développement, il est nécessaire d'une **approche multidimensionnelle** associant thérapeutique, éducation, rééducation, pédagogie et accompagnement social.

QUI NOUS SOMMES ?

La Maison Bleue est un lieu d'accueil, d'informations et d'orientation pour enfants présentant des troubles du langage, des apprentissages et du développement (autisme et DYS). C'est un lieu ressource où est accueilli l'enfant et ceux qui partagent son quotidien (famille, professionnels, ...).

La Maison Bleue n'assure pas directement de soins, mais intervient en articulation avec les dispositifs de soins comme avec les établissements médico-sociaux et les structures hospitalières de la pédopsychiatrie, concernés par la prise en charge de ces enfants à besoins particuliers.

LES GRANDES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES



LES ACTIVITÉS

L'association veut se donner les moyens de venir en aide :

AUX ENFANTS :

- En mettant à disposition un lieu accueillant adapté à leur problématique ;
- En organisant des activités avec médiation;
- En s'appuyant sur des volontaires permettant d'adapter les temps d'activité pour les enfants.

AUX PARENTS :

- En les accueillant et les écoutant sans jugement ni culpabilisation ;
- En favorisant dans ce lieu d'accueil des échanges entre parents, volontaires, adhérents, professionnels.
- En leur apportant des informations aux familles qui tiennent compte des connaissances actuelles et de leurs progrès, de la

pluralité des conceptions étiologiques et de la multiplicité des méthodes d'accompagnement.

AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONS SOIGNANTES :

- En mettant à disposition le lieu, des intervenants et des salles pour des activités.

AUX PROFESSIONNELS :

- En proposant un soutien à des accompagnements cohérents et continus, respectant la diversité des orientations et reconnaissant la complémentarité des savoirs,
- En mettant en place un cadre de croisement d'expériences, de recherches et de réflexions sur leurs pratiques.

À LA POPULATION :

- En organisant des manifestations pour sensibiliser le grand public sur les différents troubles (autisme, DYS et troubles apparentés).